AR PREFECTURE

082-218201127-20180215-CM20180215_01-DE

Regu le 21/02/2018

DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 15 février (15/02/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 9 février, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Maïté GARRIGUES, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

Mme Colette ROLLET (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Christine HEMERY (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Michel CASSIGNOL (représenté par Madame Maryse BAULU), **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Monsieur Jérôme VALETTE), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Maurice ANDRAL (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), Mme Fabienne MAERTEN (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Monsieur Pierre FONTANIE), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

ETAIT EXCUSEE:

Mme Sabine AUGE. Conseillère Municipale.

ETAIT ABSENT:

M. Aïzen ABOUA, Conseiller Municipal.

Monsieur Jérôme VALETTE est nommé secrétaire de séance.

PERSONNEL

01 - 15 février 2018

1. Délibération portant modification et approbation du tableau des effectifs

Rapporteur: Monsieur le MAIRE.

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale de la réorganisation de la modification du tableau des effectifs :

CONSIDERANT la liste d'aptitude au titre de la promotion interne ;

AR PREFECTURE

082-218201127-20180215-CM20180215_01-DE

Regu le 21/02/2018

- CONSIDERANT la réussite au concours d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe;
- CONSIDERANT la nécessité de recruter un agent suite à la restructuration de l'office de tourisme;
- **CONSIDERANT** qu'il y a le besoin de pérenniser un poste sur le service de la bibliothèque.

Aussi, propose-t-il aux membres du conseil municipal de modifier le tableau des effectifs en conséquence :

Nbre 1	SUPPRESSIONS DE POSTES			CREATIONS DE POSTES		
				17-02-2018	Animateur	35:00
1	01-03-2018	Adjoint d'animation principal de 2 ^{eme} classe	35 :00			
1				17-02-2018	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	28 :00
1	01-03-2018	Adjoint d'animation	28 :00			
1				01-03-2018	Adjoint du patrimoine	35 :00
1				01-03-2018	Adjoint du patrimoine	35 :00

- ✓ VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L.1111-2;
- √ VU la loi modifiée n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, articles 34 et 51;

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire et délibéré, à 30 voix pour et 1 voix contre (M. CALVI), décide :

- D'APPROUVER les suppressions et créations de postes décrites ci-dessus,
- D'APPROUVER le tableau des effectifs tel qu'il résulte de ces modifications,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs se rapportant à la présente délibération.

Pour copie conforme Moissac le 16 février 2018

Maire.

-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :